

LA PASSERELLE

BULLETIN D'INFORMATION DE LA CELLE DUNOISE

N°140 - PRINTEMPS 2024



La Celle Dunoise
Une passerelle vers la nature

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE QUALITÉ DE VIE



SOMMAIRE

3	EDITO
4	COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX
16	ÉTAT CIVIL
17	ENVIRONNEMENT
19	TOURISME
21	BILLET D'HUMEUR, BILLET D'HUMOUR
22	LE MOULIN DE LA CELLE (ANCIENNE CARTONNERIE R. JEAN)
24	LA PAGE DES ÉCOLIERS
26	LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS
31	INFORMATIONS PRATIQUES
32	LES RENDEZ-VOUS DE PRINTEMPS

Mairie de la Celle Dunoise

1, Route des Peintres
23800 La Celle Dunoise

Tél : 05 55 89 10 77 - Fax : 05 55 89 20 29

Courriel : mairie@lacedledunoise.fr

Site web : www.lacedledunoise.fr

La Passerelle est ouverte à tous.

N'hésitez pas à déposer vos propositions d'articles ou suggestions à la Mairie avant le 5 juin 2024.

Directeur de la publication

Jacques-André Boquet

Responsable du comité de rédaction

Jérôme Ducher

Membres

Jacques-André Boquet, Françoise Demonja, Jérôme Ducher,
Isabelle Évrard, Dominique Guinot

EDITO

« Il y a des pluies de printemps délicieuses où le ciel a l'air de pleurer de joie » disait Paul-Jean Toulet (1867-1920). Si la mauvaise saison qui s'achève a rempli nos ruisseaux et nos fossés, souhaitons que le printemps et l'été continuent de nous arroser régulièrement.

Comme l'an dernier vous avez été nombreux à participer à la cérémonie des vœux en janvier et je vous en remercie. Cette réunion a été l'occasion de faire le point sur les réalisations et les projets communaux.

L'an dernier encore à la même époque, j'écrivais que le gros investissement que constitue la mise aux normes, la réhabilitation et la rénovation énergétique de l'ensemble bureaux, école, cantine, logements qu'est la mairie de la Celle Dunoise, ne pourrait se faire que si nous étions subventionnés à hauteur de 80%. C'est le cas aujourd'hui, notamment grâce à la subvention du « fonds vert », et ces travaux se feront au cours de l'été et l'automne si les marchés sont fructueux.

Un sujet qui nous préoccupe tous est l'obligation de trier les biodéchets depuis le 1er janvier et donc l'interdiction de les mettre dans le bac poubelle. Pour les possesseurs d'un jardin cela ne pose pas de problème, Evolis 23 fournit des composteurs, pour les autres et pour nos commerces c'est plus compliqué. La commune avec le soutien d'Evolis 23 propose des solutions que vous trouverez dans l'article consacré au sujet dans ces pages. Nous réfléchissons par ailleurs à la possibilité d'implanter une « végétérie » qui récolterait les déchets verts. Une fois broyés et ajoutés aux bio-déchets, ceux-ci viendraient former et enrichir un compost qui sera utilisé par le personnel communal pour le fleurissement, mais aussi mis à disposition des habitants.

Le 9 juin auront lieu les élections européennes, élections de liste à un seul tour, quelle que soit votre idée de l'Europe celle-ci ne peut se construire qu'avec votre participation. Je vous invite à remplir votre devoir de citoyen en votant.

Je remercie Francis Durand d'avoir bien voulu nous confier le récit de la remise en état de la turbine de l'ancienne cartonnerie Jean. J'en profite pour vous rappeler que si vous avez des idées d'articles, vous pouvez nous les proposer. Dans le même ordre d'idée, amis photographes, nous vous proposons de faire la couverture de la passerelle si vous le souhaitez. Envoyez-nous vos plus belles photos de la Celle Dunoise en format numérique, le comité de rédaction choisira les plus pertinentes qui orneront le bulletin municipal.

Jacques-André Boquet

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024

Membres présents : Mesdames et Messieurs, Jacques-André Boquet, Jérôme Ducher, Didier Lamoureux, Dominique Guinot, Nicolas Deuquet, Rémi Durin, Xavier Devaux, Françoise Demonja, Sylvain Mauchaussat, Géraldine Wetzstein.

Membres excusés : Madame Isabelle Martini donne pouvoir à Monsieur Xavier Devaux, Madame Aurélia Fluteau donne pouvoir à Madame Géraldine Wetzstein, Madame Arnela Salkanovic-Tessier donne pouvoir à Monsieur Dominique Guinot, Madame Isabelle Evrard donne pouvoir à Monsieur Nicolas Deuquet.

Membre absent : Monsieur David Lamoureux.

Secrétariat de séance : Monsieur Nicolas Deuquet.

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 30 novembre 2023 :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 30 novembre 2023.

Information du Maire dans le cadre de ses délégations : RAS

ORDRE DU JOUR :

1) Contrat « Boostcommune » 23/26

Dans la perspective de la mise en œuvre du fond de solidarité en faveur des communes pour les années 2023 à 2026, le Département de la Creuse et la Commune peuvent convenir, par un contrat, de réaliser, dans le cadre d'un programme d'investissement pluriannuel, les opérations qui seront détaillées dans les fiches opérationnelles présentées ultérieurement en annexe.

L'accompagnement financier du Département est accordé selon les modalités définies dans le paragraphe « III – Modalités d'intervention », du règlement des « Contrats Boost'Comm'une » adopté par le Conseil Départemental. Ainsi, pour la commune de LA CELLE DUNOISE, l'aide maximale est de 29 720 € sur la période du contrat, avec un taux d'intervention de 25% du montant H.T. des investissements éligibles. Il faut noter que les projets présentés devront être soldés au 31/12/2026.

Après lecture du contrat et présentation du règlement, le conseil municipal après débat à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à conclure le contrat Boost'Comm'une avec le département de la Creuse et à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

2) Adhésion à un groupement de commande pour « Services de maintenance corrective et préventive des installations d'éclairage public».

Sur proposition de Monsieur Didier Lamoureux, adjoint, considérant que La Celle Dunoise a des besoins en matière de maintenance corrective et préventive des installations d'éclairage public, considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix, considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée, considérant que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix

compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres, considérant que le SDEC (Syndicat Départemental des Energies de la Creuse) sera le coordonnateur du groupement, considérant que ce groupement présente un intérêt pour La Celle Dunoise au regard de ses besoins propres, sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir entendu l'exposé de Monsieur Didier Lamoureux, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres et représentants :

l'adhésion de La Celle Dunoise au groupement de commandes pour les « Services de maintenance corrective et préventive des installations d'éclairage public » pour une durée illimitée, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération, d'autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés proposés par le groupement suivant les besoins de la collectivité, de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la collectivité est partie prenante, de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Celle Dunoise est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

3) Modification des tarifs tourisme sur logiciel de saisie ELLOHA à la demande de Creuse tourisme

A la demande de CREUSE Tourisme, Monsieur Dominique Guinot, adjoint, propose de modifier les tarifs des hébergements touristiques des Bungalows et des Gîtes précédemment votés afin d'améliorer la qualité de l'offre touristique. En basse et moyenne saison les tarifs proposés sont définis dans les tableaux présentés ci-dessous. En haute-saison Monsieur Guinot rappelle qu'il n'existe qu'une seule offre, la location ne se faisant qu'à la semaine du samedi au samedi. Sur cette dernière période la commune se réserve la possibilité de proposer des offres spéciales avec remises pouvant aller jusqu'à 20% du prix.

BUNGALOWS

	BASSE SAISON		MOYENNE SAISON		HAUTE SAISON	
	Offre	Nuit	Offre	Nuit	Offre	Nuit
2	90 €	45 €	130 €	65 €		
3	135 €	45 €	180 €	60 €		
4	160 €	40 €	220 €	55 €		
5	175 €	35 €	225 €	45 €		
6	180 €	30 €	240 €	40 €		
7	210 €	30 €	280 €	40 €	420 €	60 €
Nuitée complémentaire		30 €		40 €		

GITES 3 PERSONNES

Nuitées	BASSE SAISON		MOYENNE SAISON		HAUTE SAISON	
	Offre	Nuit	Offre	Nuit	Offre	Nuit
2	100 €	50 €	130 €	65 €		
3	150 €	50 €	180 €	60 €		
4	160 €	40 €	220 €	55 €		
5	175 €	35 €	225 €	45 €		
6	180 €	30 €	270 €	45 €		
7	210 €	30 €	315 €	45 €	455 €	65 €
Nuitée complémentaire		30 €		45 €		

GITES 5 PERSONNES

Nuitées	BASSE SAISON		MOYENNE SAISON		HAUTE SAISON	
	Offre	Nuit	Offre	Nuit	Offre	Nuit
2	100 €	50 €	130 €	65 €		
3	150 €	50 €	180 €	60 €		
4	160 €	40 €	220 €	55 €		
5	175 €	35 €	225 €	45 €		
6	180 €	30 €	270 €	45 €		
7	210 €	30 €	315 €	45 €	455 €	65 €
Nuitée complémentaire		30 €		45 €		

GITES 8 PERSONNES

Nuitées	BASSE SAISON		MOYENNE SAISON		HAUTE SAISON	
	Offre	Nuit	Offre	Nuit	Offre	Nuit
2	130 €	65 €	200 €	100 €		
3	195 €	65 €	270 €	90 €		
4	220 €	55 €	300 €	75 €		
5	250 €	50 €	325 €	65 €		
6	270 €	45 €	360 €	60 €		
7	315 €	45 €	420 €	60 €	560 €	80 €
Nuitée complémentaire		45 €		60 €		

Monsieur Xavier Devaux dit au conseil municipal que la commune de Mortroux a vendu ses gîtes à des opérateurs privés et qu'il existe des acquéreurs pour des logements touristiques.

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité les nouveaux tarifs ainsi proposés.

4) Bien de section au village du Coureau : Résultat de la consultation et autorisation de vente

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2023 11-07 concernant la vente d'un bien de section cadastré D1264 à Monsieur Ducher Jérôme domicilié à la Villatte de La Celle Dunoise. Les électeurs membres de la section du Coureau ont été appelés à se prononcer sur la vente et avaient quinze jours pour se prononcer. Il ressort de cette consultation que le principe de la vente selon les modalités définies par ladite délibération a été adopté par 11 voix pour la vente du bien de section et 5 voix contre cette vente, les 16 électeurs de la section s'étant prononcés.

Le Conseil municipal, considérant les résultats de la consultation des sectionnaires du Coureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, Monsieur Jérôme Ducher ne prenant pas part au vote, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour engager la vente de ce bien de section et signer tous les documents nécessaires à cette fin.

5) RPI La Celle Dunoise – Saint Sulpice le Dunois : Demande d'aide pour un projet de classe verte

Monsieur le Maire donne lecture de la demande rédigée le 20 novembre dernier, formulée par les enseignantes du RPI des écoles de La Celle Dunoise et Saint Sulpice le Dunois, qui sollicitent une subvention de 3000.00 € afin de les aider à financer une partie du voyage en classe verte, à Laveissière, commune du Lioran (Cantal) du 8 au 12 avril 2024 pour les classes élémentaires et du 10 au 12 avril 2024 pour les classes maternelles.

Considérant l'intérêt pour les enfants d'un tel séjour, après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de participation aux frais d'organisation du voyage scolaire d'un montant de 3000.00 € ; dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

6) Subvention voyage scolaire en Espagne

Monsieur le Maire donne lecture de la demande rédigée le 28 novembre dernier, formulée par la direction du collège de Bonnat, qui sollicite une subvention afin d'aider le collège à financer un voyage en Espagne du 25 au 30 mars prochain. Cette demande du collège de Bonnat se justifie par la présence à ce voyage d'un enfant habitant la Celle Dunoise.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de participation aux frais d'organisation du voyage en Espagne pour un enfant de la Celle Dunoise d'un montant de 75.00 € ; dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

7) Modification des tarifs du cimetière à la demande de la préfecture

La préfecture nous informe que la délibération 2023 11-09 adoptée lors du conseil

municipal du 30 novembre 2023 est entachée d'une irrégularité. En effet il est prohibé de faire mention de la « gratuité » de certains services. Ainsi le tableau des tarifs votés ci-dessous :

Tarifs actuels

	4m ²	6m ²	8m ²	case columbarium	dispersion de cendres
trentenaire	120 €	180 €	240 €	x	gratuit
perpétuelle	200 €	300 €	400 €	1 014 €	

Propositions nouvelles

	4m ²	6m ²	8m ²	case columbarium	dispersion de cendres
trentenaire	120 €	180 €	250 €	800 €	gratuit
cinquante-naire	160 €	240 €	330 €	1050 €	
perpétuelle	240 €	360 €	500 €	1 600 €	

devient celui-ci qui ne fait plus mention de la gratuité de la dispersion des cendres :

Tarifs actuels

	4m ²	6m ²	8m ²	case columbarium
trentenaire	120 €	180 €	240 €	x
perpétuelle	200 €	300 €	400 €	1 014 €

Propositions nouvelles

	4m ²	6m ²	8m ²	case columbarium
trentenaire	120 €	180 €	250 €	800 €
cinquante-naire	160 €	240 €	330 €	1050 €
perpétuelle	240 €	360 €	500 €	1 600 €

Il est proposé au conseil municipal pour se mettre en conformité d'adopter le tableau des tarifs ci-dessus et de modifier le règlement du cimetière en ne faisant plus mention de la gratuité de l'utilisation du caveau communal les six premiers mois ni de la gratuité de la dispersion des cendres.

Madame Françoise Demonja informe le conseil qu'une urne contenant des cendres se trouve dans les archives de la mairie. Monsieur Boquet ignorait ce fait et dit qu'il se renseignera sur les raisons de la présence de cette urne. Il précise que les cendres

seront dispersés dans le jardin du souvenir et qu'une plaque avec le nom de la personne sera apposée sur le mur du souvenir.

Le conseil municipal prend acte des volontés du contrôle de légalité et adopte à l'unanimité les modifications proposées par la préfecture.

8) Motion contre de la Fermeture MAFPAH

Le directeur de l'hôpital Eugène Jamot a averti le maire de la Celle Dunoise de la fermeture prochaine de la maison

d'accueil familial pour adultes handicapés présente dans la commune et ce, sans motiver une telle décision.

Le conseil municipal de la Celle Dunoise est engagé dans ce projet par la mise à disposition de terrains communaux, par le suivi des travaux à l'époque, puis par l'entretien des espaces verts par le personnel communal. Cette MAFPAH est un projet novateur et modèle dont le but est d'héberger des personnes fragiles et dépendantes dans une structure à taille humaine. Les personnes accueillies sont heureuses de vivre dans cet établissement dans une ambiance quasi familiale. La fermeture de la structure sera un drame pour ces pensionnaires fragiles et les renvoyer dans une autre structure, comme un Ehpad sera vécu comme un rejet qui risquera de dégrader leur état de santé et leur joie de vivre. De même le conseil s'interroge sur l'avenir du personnel et d'une famille celloise. Pour toutes ces raisons cette décision nous est incompréhensible et nous demandons à ce qu'elle soit reconsidérée.

Le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la motion proposée contre la fermeture de la MAFPAH de la Celle Dunoise.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la motion proposée contre la fermeture de la MAFPAH de la Celle Dunoise.

Divers :

Monsieur Boquet informe le conseil qu'un acquéreur a fait une offre pour l'ancien magasin court-circuit et qu'une délibération est en cours de proposition.

Monsieur Boquet rappelle l'obligation de tri des bio déchets depuis le premier janvier. Il informe le conseil qu'une réflexion est en cours pour mettre à disposition des endroits de dépôt possibles (composteurs collectifs) dans la commune.

Monsieur Lamoureux informe le conseil des échanges de courriers concernant les retards pris par le maître d'œuvre dans la préparation des travaux de la mairie. Il précise la proposition faite par la commune d'installer l'école dans ce qui est actuellement la salle polyvalente ce qui sécuriserait les accès aux classes et faciliterait l'organisation des travaux. Le conseil municipal approuve ce changement.

Monsieur Boquet demande aux conseillers de distribuer rapidement « la passerelle » après édition et d'avertir la mairie en cas d'impossibilité, les écarts entre les premiers distribués et les derniers étant parfois trop longs.

Monsieur Nicolas Deuquet demande des précisions sur la proposition d'internat rural formulée par le Docteur Landos. Monsieur Boquet précise que le Docteur Landos et lui-même ont rendez-vous avec la préfète le 9 février prochain afin de définir les contours de ce projet.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FÉVRIER 2024

Membres présents : Mesdames et Messieurs, Jacques-André Boquet, Jérôme Ducher, Didier Lamoureux, Dominique Guinot, Nicolas Deuquet, Isabelle Martini, Xavier Devaux, Françoise Demonja, Sylvain Mauchaussat, Isabelle Evrard.

Membres excusés : Madame Géraldine Wetzstein a donné pouvoir à Monsieur Xavier Devaux, Madame Arnela Salkanovic-Tessier a donné pouvoir à Monsieur Jérôme Ducher.

Membres absents: Monsieur Rémi Durin, Madame Aurélia Fluteau, Monsieur David Lamoureux.

Secrétariat de séance : Monsieur Xavier Devaux.

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 25 janvier 2024 :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 25 janvier 2024.

Information du Maire dans le cadre de ses délégations : RAS

ORDRE DU JOUR :

1) SDIC 23 : Adhésion d'une nouvelle commune

Par délibération du 30 novembre 2023, le Conseil Syndicat du SDIC 23 (Syndicat Intercommunal pour le développement de l'informatique Communale de la Creuse) a délibéré en faveur de l'adhésion de la commune de Franséches. Il convient maintenant que toutes les communes adhérentes délibèrent à leur tour pour accepter ou refuser son adhésion.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, accepte l'adhésion de la commune de Franséches au Syndicat Intercommunal pour le Développement de l'Informatique Communale 23.

2) Redevance annuelle 2023 pour occupation du domaine public due par les opérateurs de communications électroniques.

Monsieur le Maire propose de fixer les redevances d'occupation du domaine public 2023 dues par les opérateurs de communications électroniques sur le patrimoine au 31 décembre 2022 qui s'élève à 3096.06 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de fixer la redevance d'occupation du domaine public conformément aux dispositions des articles R20-45 à R20-54 du Code des postes et télécommunications électroniques à son montant révisé au 1er janvier de chaque année ; précise qu'au 31 décembre 2022, le total des artères aériennes est de 33.34 kilomètres, le total des artères souterraines est de 21.028 kilomètres et la surface des autres installations est de 0.7m². Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et à prendre les mesures nécessaires aux effets ci-avant exposés.

3) Redevance annuelle 2024 pour occupation du domaine public due par les opérateurs de communications électroniques.

Monsieur le Maire propose de fixer les redevances d'occupation du domaine public 2024 dues par les opérateurs de communications électroniques sur le patrimoine au 31 décembre 2023 qui s'élève à 3183.31 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de fixer la redevance d'occupation du domaine public conformément aux dispositions des articles R20-45 à R20-54 du Code des poste et télécommunications électroniques à son montant révisé au 1er janvier de chaque année ; précise qu'au 31 décembre 2023, le total des artères aériennes est de 33.34 kilomètres, le total des artères souterraines est de 21.028 kilomètres et la surface des autres installations est de 0.7m². Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et à prendre les mesures nécessaires aux effets ci-avant exposés.

4) Lancement de la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance en donnant mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Creuse.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la réforme de la protection sociale complémentaire, instaurée par l'ordonnance n° 2021-175 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, redéfinit la participation de l'employeur aux financements des garanties de la protection sociale complémentaire de ses agents et les conditions d'adhésion ou de souscription.

En ce sens, la participation de l'employeur perd son caractère facultatif pour devenir obligatoire à compter du 1er janvier 2025 dans le domaine de la prévoyance.

Il est à noter que le volet prévoyance a pour objet de maintenir la rémunération des agents dans le cadre d'une incapacité de travail, d'une invalidité, d'une inaptitude ou de décès.

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement a davantage précisé celle-ci ainsi que les garanties minimales de ladite protection. A cet égard, la participation obligatoire de l'employeur s'élève à 20% d'un montant de référence de 35 euros (soit 7 euros brut mensuel) pour le volet prévoyance.

L'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux a, en outre, abouti à des mesures plus protectrices pour les agents. Il prévoit une participation de l'employeur à hauteur de 50%, minimum, de la cotisation payée par les agents. Sa transposition normative est en cours.

Dans le cadre de la protection sociale complémentaire dans le domaine de la prévoyance, la participation de l'employeur peut intervenir soit :

Par la mise en place d'une convention de participation, comportant une procédure de mise en concurrence gérée en autonomie par la collectivité territoriale.

Par l'adhésion à une convention de participation proposée par le Centre de gestion.

Sur ce point, l'article L. 827-7 du Code général de la fonction publique dispose que les centres de gestion doivent conclure, pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort, une convention de participation, dans les domaines de la santé et de la prévoyance, dans le cadre de l'aide à la protection sociale complémentaire des agents.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse a décidé de lancer en 2024 une consultation pour la passation d'une convention de participation en vue de souscrire un contrat collectif.

Pour cela, dans l'objectif de meilleure couverture sociale des agents, il convient de donner mandat préalable au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse pour mener à bien la mise en concurrence dans le domaine de la prévoyance.

Monsieur le Maire précise que l'adhésion de la collectivité territoriale reste libre à l'issue de la consultation et ce, après avoir pris connaissance des garanties et des taux de cotisation obtenus.

Considérant la nécessité de se conformer à l'obligation de participation de l'employeur public au financement de la protection sociale complémentaire, volet pré-

voyance à l'échéance donnée,

Considérant l'intérêt de participer à la procédure portée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse, laquelle comporte une mise en concurrence,

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité de se joindre à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire, domaine de la prévoyance, que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse entend conclure ; de donner mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse pour lancer la consultation nécessaire à sa conclusion ; prend acte que les caractéristiques précises, prestataires, garanties et tarifs, lui seront communiqués au terme de la procédure engagée par le Centre de gestion de la fonction publique de la Creuse pour lui permettre de décider de signer ou non la convention de participation souscrite.

5) Nomination d'un référent déontologue de l' élu local

Monsieur Jacques-André Boquet, Maire après avoir rappelé l'obligation pour la commune de nommer un déontologue et expliqué son rôle, précise que cette nomination ne peut intervenir qu'après accord du déontologue pressenti. Or les déontologues contactés, sur une liste fournie par l' AMAC 23, n'ont pas répondu à notre demande à ce jour. Compte tenu de la situation le conseil municipal à l'unanimité accepte de reporter à une date ultérieure cette délibération.

6) Vente de la parcelle cadastrée AB 389 (bâtiment et terrain) sise, 18 Rue de la Marche

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de La Celle Dunoise est propriétaire du bâtiment situé 18, rue de la Marche cadastré AB 389 depuis 2012. Il rappelle que suite à la délibération 2023-09-01 du 28 septembre 2023, le conseil autorisait la vente de ce bien à 60 000 € négociables. Monsieur le Maire informe le conseil que Madame Marie-Maylis Verret demeurant - 49, rue Henri Prieuré 36400 Lacs a présenté une offre d'achat d'un montant de 40 000,00 €. Son projet consiste à rénover cet ancien commerce afin de créer des appartements locatifs.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal, décide la vente de la parcelle cadastrée AB 389 (bâtiment et jardin) au prix de 40 000,00 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant la cession de ce bien.

7) Vente de la parcelle cadastrée AB 390 (bâtiment et terrain) sise, 20 Rue de la Marche

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de La Celle Dunoise est propriétaire du bâtiment situé 20, rue de la Marche et cadastré AB390. Monsieur le Maire rappelle que ce bien situé au 20 rue de la Marche est en vente au prix de 20 000 € suite à la délibération 2023-09-02 du 28 septembre 2023. Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur Guillaume Verret demeurant - 49 rue Henri Prieuré 36400 Lacs a présenté une offre d'achat de 10 000,00 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal, décide la vente de la parcelle cadastrée AB 390 (bâtiment et jardin), au prix de 10 000,00€ et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant la cession de ce bien.

Divers :

Biodéchets :

Monsieur Didier Lamoureux, rappelle l'obligation de ne plus mettre aux ordures ménagères les biodéchets depuis le 1 janvier 2024. Il précise que, pour les habitants possesseurs d'un jardin, ces biodéchets sont compostables en tas ou en composteurs qui peuvent être fournis par Evolis 23. Pour les gens en appartement, pour les locations touristiques, les campings, certains commerces, cette obligation est plus compliquée à mettre en œuvre. Un travail a été mené avec Evolis 23 afin de proposer à la population des points de compostage. Quatre lieux seront dédiés, un aux Sillons pour les estivants des gîtes et du camping des Sillons, un autre sera proposé aux campeurs de la baignade et des bungalows. Deux emplacements publics seront installés, l'un rue des Derrières sur un terrain municipal, l'autre sur le terrain du hangar municipal près du stade de football. Ce dernier endroit aura aussi vocation à accueillir les biodéchets des commerces communaux, restaurants notamment. Monsieur Lamoureux explique au conseil municipal que sur ce terrain l'implantation d'une « végétérie » est à l'étude qui pourrait réceptionner les déchets de jardin. A terme, ceux-ci pourraient fournir le broyat nécessaire à un bon compostage. Le compost ainsi récupéré sera disponible pour les espaces verts communaux, mais aussi mis à disposition des habitants. Madame Isabelle Martini pose la question du devenir des biodéchets de la salle des loisirs. Monsieur Didier Lamoureux répond que ceux-ci devront rejoindre les points de compostage cités plus haut et qu'une information sera donnée par l'intermédiaire de la « Passerelle » aux habitants et par l'intermédiaire du personnel communal aux loueurs des biens communaux. A cet effet Evolis 23 proposera des journées de formation au personnel communal. Ces points de compostage devraient être effectifs pour le premier mai.

Renouvellement de l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'énergie de Nouvelle Aquitaine :

Monsieur Didier Lamoureux explique au conseil les mesures qui ont été prises dès 2022 pour faire face à la hausse des coûts d'électricité, réduction de l'éclairage nocturne, fermeture de compteurs inadaptés, changements de locaux, etc... Ces mesures ont permis de limiter fortement la consommation et donc la facture finale. Monsieur Boquet remercie Monsieur Lamoureux pour le travail réalisé qui a fait faire des économies importantes à la commune. Monsieur Lamoureux dit aussi que la commune doit renouveler son adhésion au groupement d'achat d'énergie de Nouvelle Aquitaine. Il montre l'évolution des tarifs d'électricité de 2022 à 2023 qui sont en baisse et bien qu'il n'y ait pas besoin de délibération Monsieur Boquet souhaite que le conseil s'exprime sur le sujet. A l'unanimité le conseil municipal souhaite renouveler l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'énergie de Nouvelle Aquitaine. Enfin Monsieur Lamoureux explique au conseil le désaccord persistant avec EDF sur la tarification 2023. En effet la commune peut prétendre au « bouclier tarifaire » alors qu'elle est facturée sur la base de « l'amortisseur ». Ce désaccord coûte à la commune entre 4000 et 5000 €. La commune de Noth étant dans le même cas que nous, Monsieur Lamoureux se rapprochera de celle-ci pour envisager une action commune.

Incendie Puylareau :

Monsieur Jacques-André Boquet informe le conseil municipal de l'incendie survenu à Puylareau la semaine dernière. La maison concernée a été totalement détruite et

son propriétaire, musicien, a perdu tous ses instruments de travail. Une cagnotte de soutien sur la plateforme « Leetchi » a été mise en place sous le nom de « la maison creusoise ».

Ordures ménagères Puylareau :

Monsieur Didier Lamoureux informe que le circuit de ramassage des ordures est modifié à Puylareau. Ce circuit nécessitait que le camion recule dans une propriété privée en bas de rue. Le propriétaire des lieux n'autorisant plus cette manœuvre, le camion ne peut plus faire demi-tour. La marche arrière étant interdite pour des raisons de sécurité, le ramassage des bacs jaunes et noirs s'effectuera donc désormais en haut de la rue.

Fin de location du presbytère :

Monsieur Jacques-André Boquet annonce au conseil que les occupants de l'ancien presbytère ont souhaité mettre un terme à leur bail de location. La remise des clefs et l'état des lieux se tiendront le 4 mars prochain. Monsieur Boquet précise qu'il n'y aura pas de remise en location durable immédiatement pour faciliter les travaux de la mairie, le bâtiment pouvant loger des locataires de la mairie ou des documents en fonction des besoins le temps des travaux. Au-delà de cette période il faudra se poser la question du devenir de ce bâtiment en fonction de son état qui reste à définir.

Vente terrain accès rivière cartonnerie :

Faisant suite à la fin de bail du presbytère, Monsieur Jacques-André Boquet fait lecture au conseil de la demande d'achat du propriétaire de la cartonnerie d'un petit bout de terrain appartenant à la mairie dans le jardin de l'ancien presbytère afin de garantir l'accès à sa prise d'eau dans le cadre de sa production d'électricité hydraulique.

Monsieur Xavier Devaux dit que si le presbytère perdait son accès à la rivière, sa valeur en serait fortement diminuée et qu'il faut bien évaluer cette incidence avant d'envisager une cession. Monsieur Boquet montre sur un plan qu'une partie seulement de l'accès à la rivière serait concernée par cette vente. Après discussion le conseil souhaite que des estimations de valeurs des biens avant et après soient faites avant de se prononcer.

Point travaux mairie :

Monsieur Didier Lamoureux dit que les études et plans concernant la mairie sont achevés. Ils sont en cours de relecture et les marchés seront lancés fin mars. Monsieur Boquet rappelle que 350 000 € de travaux doivent être facturés pour fin juin afin de ne pas perdre la subvention « Booster » de 35 000 €. Monsieur Xavier Devaux, compte tenu des retards pris dans la préparation des travaux propose de contacter le département pour s'assurer que des avances sur facturation peuvent être suffisantes.

Plantations en bords de Creuse :

La plantation des frênes à fleur a été réalisée. Monsieur Didier Lamoureux précise que les écartements différents parfois constatés tiennent compte de la nécessité de voir les panneaux routiers présents le long de la RD 15. Monsieur Boquet dit avoir signé le devis pour la mise en place des stationnements en épis qui seront réalisés prochainement.

Plantations cimetières :

Monsieur Didier Lamoureux informe le conseil que la plantation de la haie nouvelle du cimetière sera réalisée la semaine prochaine.

Mafpah/Creusalis :

Monsieur Jacques-André Baquet, Maire a rencontré Creusalis pour évoquer le devenir du bâtiment leur appartenant, rue des Pradelles. Il est envisagé qu'une partie de l'activité d'accueil de la MAFFAH puisse continuer.

Une décision sera prise fin mars. A été évoqué le projet d'internat rural du cabinet médical qui pourrait être accueilli dans ces lieux.

Arbre de vie {don d'organes} :

Monsieur Jacques-André Boquet, Maire évoque son rendez-vous avec l'association ADOT 23 qui souhaite faciliter le don d'organes. Un arbre de vie, rendant hommage aux donneurs d'organes, pourrait être planté dans la commune associé à une plaque sensibilisant au don d'organes. Le conseil municipal à l'unanimité est favorable à cette initiative. Une démarche sera entreprise auprès de l'école, un article paraîtra dans la passerelle à l'automne sur le sujet.

Recensement des objets dans le grenier de la mairie:

Monsieur Jérôme Ducher a entrepris dans la perspective des travaux dans le bâtiment de la mairie de recenser les objets entreposés dans le grenier. Il s'avère qu'un stock de vieilles cartes scolaires et de tables d'écoliers se trouvent dans les greniers. Après débat le conseil municipal propose d'organiser une vente au profit de l'école et de l'association « les Boutchoux dunois ». Cette dernière serait associée à cette opération.

Locations rue de la Marche :

Madame Isabelle Evrard demande ou en est la procédure concernant le non-paiement des loyers d'un appartement communal, rue de la Marche. Monsieur le Maire lui répond qu'une procédure de rupture de bail est en cours et qu'un rendez-vous au tribunal est prévu en avril prochain.

ÉTAT CIVIL

NOUS REGRETTONS LA DISPARITION DE

- CHALUMEAU Dominique, né le 4/11/62, décédé le 25/12/23, Lot. des Rouches
- POGU Michel, né le 12/03/28, décédé le 1/1/2024, Rue de la Marche
- MALFOY Jean, né le 23/10/34, décédé le 5/01/24
- PERAUT ép ANDRE Rose, née le 14/09/24, décédée le 27/01/24, Caux
- LEBRUN François, né le 14/07/51, décédé le 3/2/24, Le Jouillat
- TARDIVAUD Edouard, né le 30/06/24, décédé le 12/02/24, Puymanteau

NOUS REMERCIONS

- Monsieur et Madame CHABOT pour un don de 75 euros pour la commune
- Madame CHAMPEIX pour un don de 75 euros pour la commune



Recherche trieur à blé pour remplacer celui de la commune situé dans le massif de fleurs à côté du Cabinet médical.

Notre trieur à blé est en mauvais état et aurait besoin d'être remplacé, d'avance merci aux généreux donateurs !

Si quelqu'un en possède un, merci de vous adresser aux employés communaux.

ENVIRONNEMENT

NOS BIODÉCHETS

En moyenne chaque français produit 83 Kg de biodéchets par an, c'est 30% de la poubelle. C'est dire si l'absence de ces déchets dans la poubelle noire peut faire baisser les coûts de traitement des ordures ménagères. De plus, ces déchets une fois décomposés peuvent faire un excellent compost utilisable au jardin comme engrais naturel.

Depuis le 1er janvier les biodéchets ne doivent plus être mis dans la poubelle noire, mais doivent intégrer un circuit de compostage. Les propriétaires d'un jardin peuvent composter eux-mêmes leurs déchets, Evolis 23 peut mettre à disposition des composteurs à un prix très avantageux.



Pour ceux qui ne peuvent utiliser un tel équipement individuel, la Celle Dunoise en collaboration avec Evolis 23, propose des équipements qui seront opérationnels au 1er mai.

Deux sites de compostages collectifs dont Evolis 23 assurera l'appoint en broyat et l'entretien régulier :

- Rue des Derrières, sur le terrain municipal accueillant déjà des bacs jaunes et noirs : un bac à compost à destination des particuliers d'une capacité de 700L avec un bac à broyat.
- Au hangar municipal, une cellule de grande capacité avec un bac à broyat. Le composteur du hangar municipal collectera les biodéchets des commerces et des particuliers, le retournement et le vidage des cellules étant réalisés à la main par le personnel d'Evolis 23. La commune si besoin mettra à disposition son matériel (tracteur avec godet).

Le compost ainsi obtenu sera à disposition de la commune et de ses habitants, proposé en libre-service aux usagers dans un premier temps pour les sites collectifs puis mis à disposition pour une utilisation sur les espaces verts communaux.

Par ailleurs deux autres points de compostages, gérés par la commune seront installés, l'un sur le site des Sillons pour le camping et les gîtes, d'une capacité de 600L avec un bac à broyat. L'autre sur le camping de la baignade d'une capacité de 700L avec un bac à broyat. Ces deux points de compostage ne sont pas publics, ils sont destinés aux cam-

peurs et locataires des gîtes et bungalows. Evolis 23 lors de l'installation fournira également 8 bioseaux (5 pour les gîtes et 3 pour les bungalows). D'autre part, le site du hangar municipal étant propice à la mise en place d'une « végétérie », Evolis 23 en collaboration avec la commune travaille à l'installation d'un tel équipement qui pourrait à terme, accueillir les déchets de jardin (feuilles, branchages, etc...) et être la matière du broyat nécessaire au compostage. Nous reviendrons sur cette « végétérie » dès qu'elle sera opérationnelle.

Jacques-André Boquet



TOURISME

A la rencontre de l'âne un animal fidèle, intelligent et aux talents multiples

Chaque année l'association «Ânes Âniers Amis», qui regroupe les passionnés de cet animal réalise des randonnées sur plusieurs jours. Cette année, c'est dans la Creuse qu'ils ont décidé de se retrouver, précisément à La Celle Du-noise, du vendredi 2 août au dimanche 4 août 2024 .



Au programme des promenades d'environ 20 kilomètres chaque jour pour découvrir les paysages creusois. Une très belle animation sur la commune au cours de l'été avec la possibilité pour les habitants et les touristes, souvent nombreux sur cette période, de rencontrer ces âniers qui espèrent aussi chasser les préjugés qui entourent leurs amis à grandes oreilles.

Serge Arraud, l'un des organisateurs réside à Glénic et avait envie de faire découvrir à

d'autres les chemins et les paysages de la Creuse.

« *L'âne est le meilleur ami de l'homme* », dit Serge. De caractère doux, calme, sympathique, sensible mais têtu, l'âne est un très bon animal de compagnie et qui est particulièrement adapté pour porter, tracter, labourer mais aussi pour la balade et la randonnée de loisir. L'âne s'est habitué à une disponibilité des ressources très variables, il se nourrit d'herbe et de foin mais aussi de broussailles, mange les ronces, les orties et les chardons. Herbivore, la race asine permet d'entretenir les pâturages et la biodiversité.

Mais l'âne demande une attention quotidienne, un grand terrain, du temps et de l'argent pour ses soins. De plus, il a une durée de vie comprise entre 30 et 40 ans. Il faut donc bien réfléchir avant de vouloir en adopter un.

Une sale réputation... infondée !

Dans l'imaginaire collectif, l'âne n'a pas une très bonne réputation, loin de là. L'âne qui était considéré comme sage et savant, a vu au fil des siècles son image se dégrader et a été ensuite perçu comme bête et têtu. Porter un bonnet d'âne est devenu une punition qui ridiculisait le mauvais élève.

Traité quelqu'un d'âne bête, c'est le considérer comme, peu compétent et bête.

Pourtant Serge, qui possède neuf ânes chez lui, l'assure « *ce sont de gros travailleurs, avec les miens, en plus de la randonnée, je bute les pommes de*

terre, je rentre du bois, je fais du sarclage, on peut tout faire avec un âne. En réalité un âne n'est pas têtu, c'est même tout le contraire. Il va simplement réfléchir, et ne pas obéir aveuglément. S'il pense qu'il est en danger ou s'il y'a quelque chose qu'il ne connaît pas, il attend que vous lui expliquiez et quand il a compris et qu'il n'y a plus de danger, qu'il vous fait confiance, il va y aller.» D'ailleurs, l'âne est aussi l'allié, l'ami fidèle dans l'infortune et jusque dans la mort, de Jean de Florette, chez Marcel Pagnol.

L'âne est un animal souvent méconnu, mais cet animal est extraordinaire à la fois par son intelligence, son courage et sa force. Avec l'âne, s'offrent diverses possibilités : promenade en attelage, promenade avec un bât, travail aux champs ou dans les vignes, médiation animale, mais avant tout cet animal est un compagnon de tous les jours. L'âne est un animal sensible, doux et dévoué, ce qui en fait un merveilleux compagnon des familles. Comme tout équidé, l'âne est un être social qui a besoin de la compagnie de congénères ou d'autres animaux pour être heureux. Chaque âne possède son propre caractère et sait l'affirmer. L'âne vaut bien un cheval et même plus. Le cheval est conditionné, l'âne est toujours en train de réfléchir.

Âne est le nom généralement donné aux animaux mâles. La femelle porte le nom d'ânesse et le petit d'ânon. Un mâle reproducteur s'appelle un baudet.

Il existe en France 7 races d'ânes reconnues par le ministère de l'agriculture :

- Le Baudet du Poitou avec sa longue et grosse tête, ses longues oreilles bien ouvertes et ses longs poils.
- Le grand noir du berry avec son bout de nez gris-blanc et son oeil vif portant lunette gris-blanc.
- L'âne de Provence, l'âne du Cotentin et l'âne Normand qui sont de petits ânes caractérisés par la présence sur leur robe d'une croix de Saint André.
- L'âne des Pyrénées et l'âne Bourbonnais.

Vous pourrez aller à la rencontre des ânes et de leurs propriétaires au départ et au retour de chaque randonnée sur l'aire d'accueil qui sera située dans le pré entre la rue des Pradelles et la route du Canard. Ce rassemblement sera aussi l'occasion de faire découvrir le métier d'ânier, un métier qui est très méconnu auprès du public.

Ne manquez pas ce formidable moment du vendredi 2 août au dimanche 5 août 2024 à La Celle Dunoise.



Dominique Guinot

BILLET D'HUMEUR, BILLET D'HUMOUR

LES BIODÉCHETS

On n'a plus le droit de mettre les ordures à la poubelle. C'est normal me direz-vous, moins il y a de déchets, moins il faut les traiter et moins ça coûte cher au contribuable. Alors oui, trions, trions, il en restera toujours quelque chose !

En ce qui concerne les biodéchets, néologisme d'épluchures et de restes, il en deviendra du compost, du terreau, un super engrais naturel utilisable pour amender le jardin, les fleurs, les légumes. Légumes qu'on épluchera avant de les consommer, épluchures qu'on compostera à nouveau, cercle vertueux.

On me dit que ça peut nourrir les poules aussi les biodéchets, effectivement, dans ce cas on n'obtient pas du terreau au bout du processus, on obtient des œufs, c'est bien aussi, c'est vertueux aussi. De plus c'est nourrissant. Mais il n'est pas évident d'élever des poules dans la cuisine, avouons-le, il faut un peu de terrain !

Dès lors qu'on a des poules ou un jardin les biodéchets ne finissent pas dans la poubelle. Mais lorsqu'on n'a ni l'un, ni l'autre, ça devient plus compliqué. Prenons l'exemple d'un locataire parisien quelconque : l'occupant de l'Elysée. Que deviennent les épluchures de truffes, les refus de caviars, les salades présidentielles, les vieux croutons ministériels ? Quoique, il y a un beau jardin à l'Elysée et sûrement un tas de compost quelque part, l'exemple doit venir de haut.

Alors, nous qui vivons sans le moindre bout de terrain pour recycler nos biodéchets, que faire ? Les déposer sur les terrains que la commune met à votre disposition est la solution pour alléger les poubelles.

Jacques-André Boquet



LE MOULIN DE LA CELLE (ANCIENNE CARTONNERIE R. JEAN)

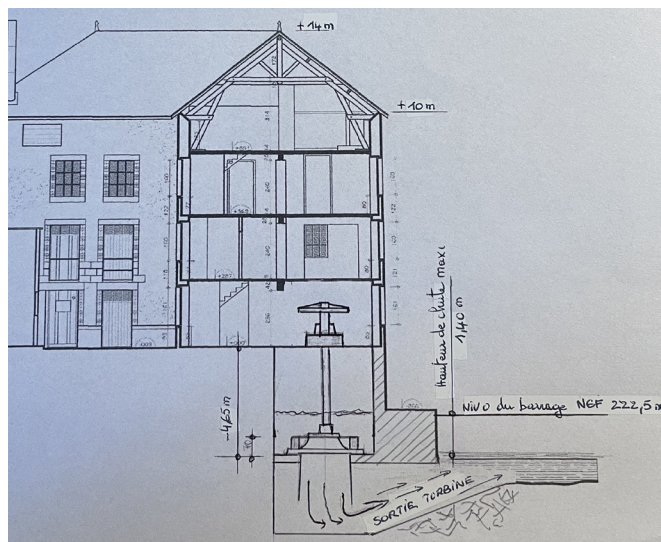
LE REVEIL DE LA TURBINE

Chap 1 : historique

Le Moulin de la Celle, ancienne minoterie, a produit pendant une courte période (de 1905 à 1911) de l'électricité pour l'éclairage du bourg. Puis à partir de 1911, c'est l'usine électrique du moulin de Fanaud qui produit l'électricité pour l'éclairage, elle est équipée de 3 turbines et fournit les bourgs de La Celle, Bussière Dunoise, St Vaury, Dun et St Sulpice le Dunois. (Cf monographie de La Celle Dunoise de Louis Lacrocq) .

C'est en 1927 que René JEAN prit à bail le Moulin de La Celle pour y installer une usine de production de carton celloderme.

A cette époque, c'est la roue à aubes dont était équipé le moulin qui fournissait l'énergie mécanique nécessaire au fonctionnement des machines. La puissance de la roue s'est avérée rapidement insuffisante pour développer la production et en 1933 René Jean investit dans l'installation d'une turbine hydraulique développant une puissance de 60 CV .



Pour compenser la faible hauteur de chute (1,40m) créée par l'écluse, il faut une machine importante capable de turbiner un gros débit d'eau pour atteindre cette puissance . C'est une turbine « Francis » à axe vertical en chambre d'eau ouverte qui est installée (fabrication Camille Dumont).

Sous le moulin à la place de la roue à aubes est aménagée une chambre d'eau d'une profondeur de 4m permettant de recevoir cette imposante turbine en fonte, d'une

hauteur d'environ 0,8m et 3,30m de diamètre, capable d'avaloir un débit de $5\text{m}^3/\text{s}$ dans les conditions optimales .

La puissance hydraulique est transmise au rez de chaussée par un axe vertical d'une longueur d'environ 5m couplé à un multiplicateur / renvoi d'angle entraînant la poulie moteur couplée par l'intermédiaire de courroies à di-

verses autres poulies transmettant l'énergie aux machines de production du carton.

Cette installation va fournir à la cartonnerie son énergie hydraulique pendant près de 30 années. Au fur et à mesure de son développement, les besoins en énergie de l'usine seront renforcés dans un premier temps par l'installation d'un puissant moteur diesel puis plus tard viendront les moteurs électriques. Grâce à ces moteurs électriques, l'usine dispose d'une énergie fiable, pilotable et disponible avec de simples boutons « marche/arrêt », c'est le progrès.

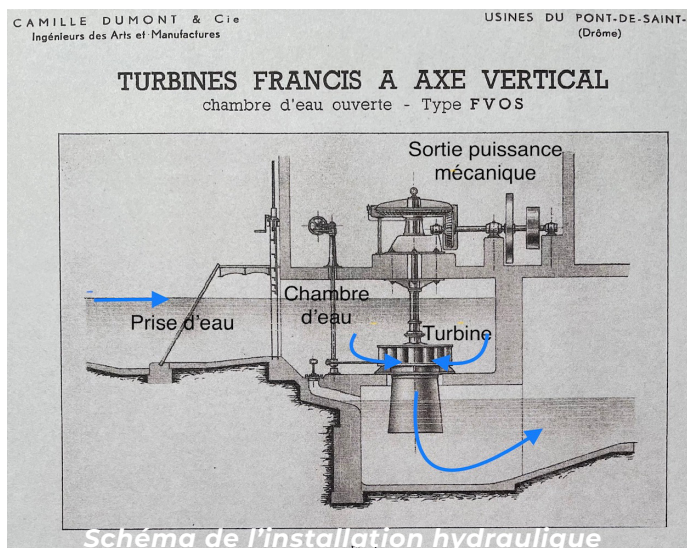
En 1962, cette turbine ne sera plus utilisée car trop de contraintes liées aux variations du débit de la rivière, au dégagement de grille (feuilles et embâcles) et à l'entretien des lourds organes de transmission (poulies, courroies, paliers, etc.). La chambre d'eau n'est alors utilisée que pour le pompage de l'eau nécessaire à la fabrication, la grille de la prise d'eau n'est plus entretenue, elle se dégrade laissant passer les embâcles (souches, branches, feuilles...), plus aucun débit ne transitant par la turbine, les sédiments s'accumulent dans la chambre d'eau finissant par recouvrir complètement la turbine. Elle va dormir pendant 61 ans !!!

Aout 2019, l'écluse cède côté baignade, la retenue se vide, avec la municipalité la réparation est décidée, après plusieurs mois de basse eau (à la baignade, on a le ventre qui frotte sur les cailloux quand on nage !). Fin Octobre 2019 la retenue est de nouveau remplie et l'idée germe de redonner à cet ouvrage long de 170m sa vraie raison d'exister qui est d'alimenter le moulin pour fabriquer de l'énergie, une énergie renouvelable et décarbonée.

Mais dans quel état est la turbine enfouie sous la boue et les sédiments depuis toutes ces années, mystère ? Pour cela il va falloir y accéder !!

La suite dans la prochaine passerelle, nous irons découvrir ce qui se cache sous ce moulin.

Francis Durand



LA PAGE DES ÉCOLIERS

Tous les jeudis matins, Maitresse nous écrit une consigne de rédaction au tableau. Voici quelques exemples de nos productions d'écrits :

POURQUOI LE CIEL EST-IL BLEU ?

Le ciel est bleu car quand j'étais petite, mon père a grimpé sur une échelle pour le colorier en bleu car c'était ma couleur préférée. C'est pour ça que le ciel est bleu. **THAÏS**

Le ciel est bleu parce que, quand tout le monde est de bonne humeur, le ciel est bleu. Quand tout le monde est méchant, le ciel est rouge et quand tout le monde dort, le ciel est étoilé et bleu foncé. **ENZO**

Le ciel est bleu car c'est un grand tapis posé par un titan autour de la Terre pour pouvoir dessiner. Il adorait peindre ; alors, il l'a peint en bleu. C'est pourquoi le ciel est bleu ! **FRANÇOIS**

Le ciel est bleu parce que c'est le système solaire qui a choisi que le ciel soit bleu et peut-être aussi que si c'était orange, le ciel ne serait pas beau et de toutes les couleurs. C'est pour ça que le système solaire a choisi le bleu. C'est comme ça que le ciel est bleu ! **RAMA**

Le ciel est bleu pour pouvoir voir nager les poissons. Il est bleu pour pouvoir pêcher ou nager. Il est bleu pour trouver d'autres sortes de poissons, par exemple : des poissons nuages, des poissons-mosquitos... Et pour trouver des coraux arc-en-ciel. C'est pour ça que le ciel est bleu. **IRIS**

Le ciel est bleu car le Soleil aime prendre des bains dedans. **JESSY**

Le ciel est bleu car des lutins ont commencé à peindre le ciel avec un pinceau mais ça prenait trop de temps car le ciel est grand et les lutins pas assez. Alors, ils ont construit une catapulte géante pour mettre des seaux de peinture bleue et les catapulter très haut et très loin dans le ciel. C'est pour ça que le ciel est bleu. **GATA**

Le ciel est bleu car vers le 4^e siècle, un monsieur nommé M. bleu (car il aimait le bleu) a décidé de peindre le ciel en bleu, les voitures, les maisons et même la végétation. Voilà pourquoi le ciel est bleu. Avant tout ça, le ciel était rouge. **LIA**

Le ciel est bleu parce que dans l'espace, c'est très haut et c'est très sombre. Plus tu descends, plus c'est bleu et c'est aussi parce que l'eau de la mer monte jusqu'au ciel et l'eau devient de la poussière bleue. C'est aussi car les nuages, à l'intérieur, sont bleus et les nuages jettent du bleu. Voilà pourquoi le ciel est bleu. **LUCAS**

Le ciel est bleu car il y a très très longtemps un dragon avait mangé du savon. Il créa 8 bulles, petites et grandes, rocheuses et gazeuses de plusieurs couleurs y compris une grosse bulle bleue qui a été surnommée la Terre. **PERLE**

SI TU POUVAIS AVOIR UN ANIMAL DE ZOO CHEZ TOI, QUEL ANIMAL PRÉFÉRERAI-TU AVOIR ? POURQUOI ?

Si je pouvais avoir un animal de zoo chez moi, je voudrais un crocodile parce que c'est vert. **THÉO**

En 2024, j'ai décidé de mieux travailler car je veux rattraper mes camarades de classe et pour ne pas redoubler. **LOU-ANN**

ECRIS UNE HISTOIRE COURTE AVEC LES MOTS : NEIGE, ÉLÉPHANT, VOISIN.

Tous les hivers, mon voisin va chercher du bois avec son éléphant blanc comme la neige qui lui tombe dessus. Il va dans la forêt près de chez lui. Son éléphant abat les arbres avec sa trompe puis il les emporte chez lui. Et il les met dans le feu.

ORIAN

TU GAGNES UNE VISITE DANS L'ATELIER DU PÈRE NOËL. RACONTE.

Je suis super excitée. Je vois une étoile, une très grosse étoile. Elle me dit : « Viens, je vais chez le Père Noël, je t'emmène ». Elle m'emmène dans le ciel. On voit de la neige et il commence à faire froid. Elle me dépose sur la terre. Tout à coup, je suis avec une écharpe, un bonnet rouge et des affaires chaudes. Un lutin vient me chercher. Il m'emmène au pays des jouets et voir les rennes. Et la surprise : il m'emmène enfin chez le Père Noël pour boire un chocolat chaud. Après je vais faire la tournée avec lui.

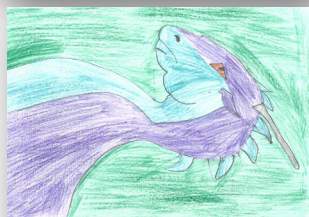
FIONA

C'EST LE MATIN DE NOËL. TU TE LÈVES. RACONTE.

C'est le moment que j'attendais depuis longtemps. Je découvre une montagne de cadeaux magnifiquement emballés. Quand je déballe le premier cadeau, je me demande ce que c'est. Je découvre une poupée de cire. Elle est magnifique. Puis je découvre un bracelet.

LOUISE

VOICI AUSSI QUELQUES EXEMPLES DE NOS DESSINS D'ANIMAUX FAITS EN CLASSE :



LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS

ET AU MILIEU COULE LA CREUSE

Le 20 janvier 2024 au cours de l'assemblée générale de notre association, nous avons fait le bilan des activités de l'année écoulée et présenté les prévisions pour 2024.

La Gratiféria de printemps se tiendra le dimanche 14 avril. Cette fête solidaire reçoit le soutien de Recyclabulle, de l'ACE et du Comité des fêtes cellois. Nous attendons beaucoup de visiteurs et de donateurs pour que cette journée soit une réussite.

Le samedi 20 avril nous fêterons le printemps et la nature avec une journée à la Base Sport Nature. Sont prévues de nombreuses animations : une foire aux plantes, un marché, un troc plantes, une exposition sur les insectes pollinisateurs, des jeux pour les petits et les grands...

Une balade cueillette de plantes sauvages comestibles à 10h et une rando familiale à 13h45 avec nos amis « Les randonneurs du Pays Dunois » (6 et 12 km) seront organisées.

Pour passer le midi ensemble, apportez vos casseroles préférées, pour un pique-nique sorti du sac.

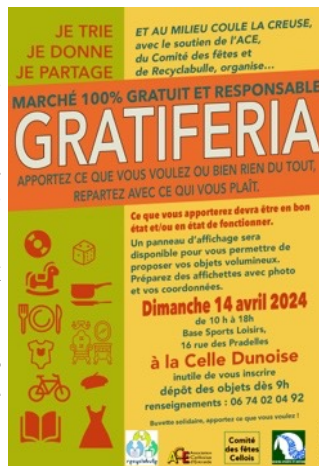
Du 7 mai au 15 juin, notre exposition « Images et imaginaire des ponts » sera présentée à la BMI du Grand Guéret, ce sera l'occasion pour ceux qui n'ont pas pu s'y rendre à la Celle, de la découvrir. Cette manifestation sera accompagnée d'animations en collaboration avec la Médiathèque :

- Inauguration-vernissage le 11 mai à 18h
- Conférence et dédicace des ouvrages de Michèle Audin (auteure et mathématicienne) le 17 mai à 18h
- Lecture à plusieurs voix par des élèves du conservatoire de Guéret, de poèmes écrits par Michèle Audin sur des ponts de Paris, à 18h30
- Conférence de Michèle Parouty (professeure retraitée) sur le viaduc de la Tarde, le 31 mai à 18h

Conférences et lectures auront lieu à l'Auditorium de la BMI de Guéret.

Pour l'été nous travaillons à l'organisation de sorties découverte de la nature avec nos partenaires naturalistes.

Bien amicalement.



Le Président, Michel Minaret

AAPPMA LA GAULE CELLOISE

Assemblée générale le dimanche 21 janvier

Bilan 2023 :

Empoisonnement : 150 kg de gardons, 7500 truitelles de printemps en provenance de Dordogne (mises sur le ruisseau d'Isle, des Villards jusqu'à la rivière), 5 lâchers de truites arc en ciel (2 fois 50 kg, 3 fois 25 kg) sur le nouveau parcours truites.

Concours de pêche enfants : 20 participants super ambiance

Tir cormorans suspendu en eau libre, à suivre pour reconduction éventuelle.

Demande contrôle financier et gestion halieutique de la part de la préfecture : gestion financière et halieutique décrétées exemplaires.

Pêche électrique sur le ruisseau du Bourg d'Hem : grosse déception, pas la moindre truitelle.

Création d'un parcours spécial truite (récupération des baux de pêche dans les Sillons) ce qui va permettre des contrôles de la part de la fédération.

Prévisions 2024 :

Empoisonnement : 150 kg de gardons (fin février), Truites arc en ciel sur parcours spécial truites, Truitelles de printemps (commande 15000).

Pêche électrique : demande en cours sur le ruisseau d'isle.

Concours de pêche enfants : dimanche 28 juillet 2024.

Bilan financier équilibré sur l'année 2023.

Nombre de cartes stables avec une progression dans la hiérarchie départementale puisque la Gaule Celloise est la 11ème société de pêche sur 37.

Merci à nos dépositaires de cartes de pêche (tabac presse Feugeres à Dun le Palestel et l'auberge des pêcheurs à la Celle Dunoise) - Possibilité d'obtenir sa carte sur Internet.

Pensez à cocher la bonne case (la Gaule celloise)

Bonne saison halieutique.

Le président, Patrick Deuquet

COMITÉ DES FÊTES

Nous avons démarré nos festivités avec une foire aux livres le 3 mars qui a fait venir de nouveaux exposants et les lecteurs étaient nombreux.

Cette année le vide grenier se déroulera le 7 juillet, inscription obligatoire et téléchargement de la feuille d'inscription sur le site Brocabrac.

A bientôt de vous voir à nos manifestations.

LaPrésidente du CDF Cellois, Françoise Demonja

LE PARADIS DE PABLO

Les jeunes prennent les rênes du Paradis

Les vacances scolaires d'hiver ont permis aux jeunes de montrer qu'ils ont toute leur place au Paradis ! En tant qu'usagers déjà, petits creusois et vacanciers de passage ont profité des reprises et balades proposées, malgré la pluie qui s'est invitée quasi quotidiennement...

En tant que bénévoles ensuite, les «habitues» n'ayant pas rechigné, comme d'habitude, à venir prêter main forte aux moins jeunes pour les soins courants et l'accompagnement des touristes.

C'est pour mettre en avant cet engagement et ces compétences que l'association a fait le choix de proposer la création d'un comité directeur des jeunes de moins de 18 ans... Proposition validée à l'unanimité lors de l'assemblée générale du 17 février dernier ! Quatre jeunes ont été élus (Cléo, Natacha, Perle et Timéo), toutes nos félicitations à eux. Ils pourront dès lors proposer des activités ou événements à mettre en place, et ont d'ores et déjà créé une page Instagram pour mettre en valeur le centre équestre : @paradis_de_pablo

L'assemblée générale a permis en outre de revenir sur les hauts et les bas de l'année écoulée, et de se projeter sur l'année 2024 : à vos agendas !

- Jeu de l'oie de Pâques le 31 mars
- Samedi 1er juin : stage Obejump (l'obejump est une discipline qui allie l'éducation, le jeu et le partage entre le chien et son maître)
- Dimanche 2 juin : concours Obejump

Ces trois activités sont ouvertes à tous, n'hésitez pas à venir participer ! Par ailleurs, l'association remercie la municipalité pour la mise à disposition de cinq VTT. Ils seront mis à disposition (sous conditions) dès cet été.

Informations et réservations :
contact@paradisdepablo.fr
ou 06 01 76 15 63



LA MAISON D'ICELLE

Les beaux jours pointent leur bout de nez... On a hâte d'ouvrir la terrasse pour vous y retrouver au grand air.

Des nouveaux rendez-vous mensuels, soirées conviviales : "Passion Partagée" qui met à l'honneur des personnes inspirantes de notre territoire, invitées pour partager leur passion commune. N'hésitez pas à nous contacter si vous connaissez quelqu'un qui aurait envie de parler de sa passion ! Et "Chabatz d'entrar, une veillée", pour se retrouver autour d'histoires, de musique, de chansons... Là aussi, vos propositions sont les bienvenues. Toutes nos soirées sont bien sûr accompagnées d'une proposition gourmande.

Pour les photographes et amateurs de photos la 3e édition du Festival PixCelle – Photographies en Creuse qui a pour thématique "Présences" lance son appel à candidature à partir du 17 avril, vous trouverez les conditions de participation sur notre site.

N'oubliez pas, ce lieu est le vôtre, vous pouvez à tout moment proposer des activités, demandez qu'on commande des produits à l'épicerie, vous faire livrer sur la commune de la Celle Dunoise.

www.lamaisondicelle.fr - 09 51 14 59 80 - contact@lamaisondicelle.fr

LES BOUT'CHOUX DUNOIS

Les Bout'choux Dunois, toujours motivés pour agir collectivement pour les enfants des écoles du Regroupement Pédagogique intercommunal (RPI), des écoles de Saint Sulpice le Dunois et La Celle Dunoise

L'association Les Bout'choux Dunois c'est l'association des Parents d'Élèves.

Elle organise des animations visant à financer les projets des écoles tout en créant du lien entre les familles

En début d'année, l'association a organisé une opération Vitamines Bio en proposant une commande groupée, ouverte à tous, d'oranges, mandarines, citrons et pamplemousses bio issus de deux exploitations familiales espagnoles. Cette action a permis à une cinquantaine de familles de bénéficier de fruits de qualité à des prix abordables. Voilà 750 kg de

TIERS-LIEU CULTUREL LA CELLE DUNOISE

TIERS-LIEU CULTUREL CULTURE

EXPOSITION PARTICIPATIVE

MÉMOIRE DE NOS ARMOIRES...

L'OBJET ORPHELIN

SAMEDI 23 MARS-16 MAI 2024

18 RUE DES PRADELLES - 23800 LA CELLE DUNOISE

www.lamaisondicelle.fr

fruits qui nous ont donné de l'énergie pour l'hiver !

L'association a également proposé une opération chocolat pour régaler les plus gourmands et faire le plein de chocolats pour Pâques.

En février, le loto des Écoles a connu, comme à son habitude, un grand succès avec une centaine de joueurs au rendez-vous. Les Bout'choux remercient sincèrement les artisans, commerçants et associations de La Celle Dunoise ayant apporté leur soutien à cet événement (LD Coiff, Thierry PINAUD, Le Paradis de Pablo, La Maison d'Icelle, L'auberge des pêcheurs, La parenthèse enchantée, Nicolas Gouny, Livres à vous).



Nous remercions également les cellois qui ont fait preuve de générosité (360€ de dons) ainsi que les solistes du Paris Symphonic Orchestra (120€).

Grâce à cette mobilisation collective et au bénéfice réalisé lors des différentes manifestations, les Bout'choux Dunois ont pu apporter la jolie somme de 3 000€ de soutien financier pour le voyage scolaire dans le Cantal organisé en Avril 2024 pour l'ensemble des élèves de La Celle Dunoise et Saint Sulpice le Dunois.

L'objectif de l'association est également de créer des moments de convivialité entre les familles, les enfants et les parents d'élèves et les équipes pédagogiques.

Nous nous retrouverons donc pour la fête des Écoles le samedi 29 Juin 2024 à la Salle des loisirs à La Celle Dunoise.

Vous pouvez nous suivre sur notre page FaceBook Les Bout'choux Dunois pour ne rien manquer.

*Contact : Les Bout'choux Dunois
rue des Fontenailles – 23 800 SAINT SULPICE LE DUNOIS
06 22 61 55 75 (Ellie LESUR)
lesboutchouxdunois@gmail.com*

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'ouverture au public de la mairie :

- Lundi : 8h00 - 12h00
- Mardi : 13h30 - 17h30
- Mercredi : 8h00 - 12h00
- Jeudi : 13h30 - 17h30
- Vendredi : 8h00 - 12h00

Téléphone mairie : 05 55 89 10 77

Courriel mairie : mairie@lacedunoise.fr

Téléphone Monsieur le Maire : 07 84 00 77 51

Courriel Monsieur le Maire : jacques-andre.boquet@lacedunoise.fr

Illiwap : n'oubliez pas de télécharger l'application d'informations d'urgences de la commune.

Ceux qui possèdent l'application peuvent devenir les passeurs de ces informations auprès de ceux qui ne peuvent l'installer.

Facebook : [@communedelacedunoise](#)

Internet : www.lacedunoise.fr

Horaires d'ouverture de la Poste :

- Lundi : 09h45 - 13h00
- Mardi : 09h45 - 11h15
- Mercredi : 09h45 - 12h45
- Jeudi : 09h45 - 12h45
- Vendredi : 09h45 - 12h45

Numéros utiles :

- Pompier : 18
- Gendarmerie : 17
- Samu : 15
- Numéro d'urgence européen : 112

LES RENDEZ-VOUS DE PRINTEMPS

• DIMANCHE 31 MARS :

Jeu de l'oie de Pâques - Paradis de Pablo

• SAMEDI 13 AVRIL DE 9H30 À 13H ET DE 16H30 À 18H :

Journée bien-être : massage, reiki, et sophrologie - La Maison d'Icelle

• SAMEDI 13 AVRIL À 20H :

Concert The Blues Two (participation libre) - La Maison d'Icelle

• DIMANCHE 14 AVRIL :

Gratiféria de printemps - Base sport nature - EAMCLC

• JEUDI 18 AVRIL À 20H30 :

"Chabatz d'Entrar": Histoires de Jao, hommage à l'ami avec Christine Dumont Dayot et Nicolas Pignon - La Maison d'Icelle

• SAMEDI 20 AVRIL :

Fête du printemps - EAMCLC

• SAMEDI 27 AVRIL À PARTIR DE 17H :

Grand Bal des associations - La Maison d'Icelle

• SAMEDI 11 MAI À 19H30 :

Lectures théâtrales (gratuit) - La Maison d'Icelle

• VENDREDI 17 MAI À 19H30 :

Dîner concert argentin (sur réservation) - La Maison d'Icelle

• DU 17 AU 20 MAI :

Stage Yoga & Tango - Salle des Loisirs - La Maison d'Icelle

• SAMEDI 1ER JUIN :

Stage Obejump - Paradis de Pablo

• DIMANCHE 2 JUIN :

Concours Obejump - Paradis de Pablo

• SAMEDI 29 JUIN :

Fête des écoles - Salle des loisirs - Les bout'choux dunois et RPI

• DIMANCHE 7 JUILLET :

Vide grenier - Comité des fêtes

ACTIVITÉS AU PARADIS DE PABLO :

• MARDI 14H30 : Tous niveaux

• MERCREDI :

- 10H : Maxi-poons 6-10 ans

- 14H30 : Cavaliers niveau intermédiaire et +

- 16H : Mini-poons 3-6 ans (jusqu'au 1er décembre reprise dès les beaux jours)

• SAMEDI :

- 10H : Maxi-poons 6-10 ans

- 14H30 : Cavaliers niveau intermédiaire et +

- 17H : Découverte de la discipline OBEJUMP

ACTIVITÉS À LA MAISON D'ICELLE :

• LUNDI DE 11H À 12H :

Gym Pilates - Salle des Loisirs

• MARDI DE 9H À 10H30 :

Cours de Yoga - Salle des Loisirs

• MERCREDI DE 17H30 À 19H15 :

Atelier Danses de salon et contredanse anglaise - Salle des Loisirs

• MERCREDI DE 19H15 À 21H :

Chorale La Dissonante - Salle des Loisirs

• TOUS LES 2E MERCREDIS À 19H «Passion

Partagée» - Maison d'Icelle

• TOUS LES 2E JEUDIS DE 19H30 À 21H30

"Chabatz d'entrer", une veillée - Maison d'Icelle

• JEUDI DE 18H À 20H :

Atelier d'écriture - Maison d'Icelle

• 3ÈME VENDREDI DE 18H À 20H

Le Cercle de Lectures - Maison d'Icelle/La Bouquinerie Livres à vous/Médiathèque de la Forge

• 4ÈME VENDREDI DE 18H À 20H

Tricoterie, belotes et autres jeux de cartes - Maison d'Icelle

• 3ÈME SAMEDI DE 18H À 20H

Apéro philo - Maison d'Icelle

• 1ER SAMEDI DU MOIS DE 18H À 21H

Scène ouverte/Karaoké - Maison d'Icelle

ATELIERS DE L'ACE :

• MERCREDI DE 10H À 11H :

Cours de Gym douce - Salle des Loisirs

• JEUDI DE 15H À 17H30 :

Atelier peinture - Local de l'ACE

• JEUDI DE 18H À 19H :

Cours de Body zen - Salle des Loisirs

LE TAÏ CHI :

• MARDI DE 11H30 À 13H ET DE 18H15 À 19H30

- Salle des Loisirs